

LES ETAPES A SUIVRE POUR UNE DEMANDE DE PLACE EN MULTI-ACCUEIL

① Dossier de pré-inscription à retirer (à partir du 3^{ème} mois de grossesse)

- Au service petite enfance de la communauté de communes
- Dans l'une des structures petite enfance (multi-accueils ou R.A.M.)
- Sur le site internet de la C.C.R.A.P.C. (ain-cerdon.fr / petite enfance)

② Dossier de pré-inscription à compléter (avec justificatifs à joindre) et à remettre (avant la date indiquée)

Au service petite enfance de la communauté de communes (courrier, mail ou rdv)

③ Enregistrement de votre dossier :

Le service petite enfance vous envoie une attestation par mail

④ Passage en commission d'attribution des places :

- En mai pour un accueil en septembre
- En novembre pour un accueil en janvier

Courrier d'acceptation

Renvoi du coupon

Au service petite enfance dans un délai de 15 jours maximum

Prise de contact avec la directrice du multi-accueil dans les 15 jours

Constitution du dossier définitif et signature du contrat

Admission définitive

Période d'adaptation

L'enfant doit avoir atteint l'âge des 10 semaines révolues

Courrier de refus

Demande d'inscription sur la liste d'attente

Renvoi du coupon de mise en liste d'attente auprès du service petite enfance

Refaire une demande pour la prochaine commission